SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre, 1981.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES (Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE Nº 46

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

(Organismes créés par la loi nº 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision.)

Rapporteur spécial: M. Jean CLUZEL.

Voir les numéres :

Assemblée Nationale (7º législ.): 450 e/j annexes, 470 (annexe 7), 471 (tome XXI) et in-8º 57. Sénata: 57 (1981-1982).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnesous, président; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires; Maurice Blin, rapporteur général; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guellaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-Francous Pintat, Christian Poncelet, Mile Irma Rapuzzi, MM. Juseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Lol de finances. - Radiodiffusion et télévision.

SOMMAIRE

	Pages.
Principales observations	5
Examen en commission	7
Avant-propos	9
TITRE PREMIER. — La situation de la Radiodiffusion-Télévision française à l'automne 1981	13
CHAPITRE PREMIER. — Les résultats de l'exercice 1980 traduisent une situation financière saine	13
CHAPITRE II. — L'analyse des programmes révèle la faible place occupée par les émissions de fiction	14
CHAPITRE III. — Le bilan des expériences de radios locales de Radio France apparaît largement positif	15
TITRE II. — Les perspectives du Service public de la radiodiffusion-télévision française en 1982	19
CHAPITRE PREMIER. — Le service public de la R. T. F. devrait disposer, en 1982, de moyens financiers importants	19
Section I La redevance connaît une forte progression en 1982	19
a) Les taux de la redevance en 1982 sont en hausse de 18 %b) Le montant du produit de la redevance augmente de 24 %	19
en 1982	20
Section II. — La répartition du produit de la redevance au profit des organismes	20
A. — Fonds de la qualité et de l'audience	21
1° Part qualité	21
2° Part satisfaction	22
3° Part audience	22
B. — Dotations préciputaires	23
C. — Part principale de redevance	24
Section III. — Les autres ressources	25
a) Les recettes publicitairesb) Les recettes diverses	25 26
CHAPITRE II. — Des économies sensibles pourraient être réalisées dans le fonctionnement du service public de la radio et de la télévision.	26
A. — Les efforts entrepris pour réduire les frais généraux des organismes de R. T. F. doivent être poursuivis	26
B. — Un autre mode de perception de la redevance constituerait une source importante d'économies	27
C. — Le mode de répartition du produit de la redevance doit être révisé	27
D. — Un aménagement du régime fiscal de la R. T. F. permettrait de dégager de nouveaux moyens financiers	28

	r ages.
TTTRE III La situation financière et sociale de la R. T. F. en dix tableaux.	29
TABLEAU N° 1. — Budget de la R. T. F. de 1975 à 1982	29
TABLEAU N° 2. — La structure du financement en 1982 des organismes issus de l'O. R. T. F	30
TABLEAU N° 3. — Evolution de la réalisation des droits constatés	31
TABLEAU N° 4. — Evolution du montant des comptes de télévision	31
Tableau N° 5. — Montant des versements effectués à T. D. F. et à l'I. N. A. en 1982	32
TABLEAU N° 6. — Variation des effectifs depuis 1975	32
TABLEAU N° 7. — Coût global des œuvres sociales	33
TABLEAU N° 8. — Coût moyen par agent en 1980	33
Tableau n° 9. — Evolution des recettes publicitaires de la télévision depuis 1968 (hors T. V. A.)	34
TABLEAU N° 10. — Les budgets prévisionnels établis par les sept organismes de R. T. F. pour 1982	35
Amendement	49

(La

PRINCIPALES OBSERVATIONS

- 1. Les résultats dégagés par les organismes de Radiodiffusion-Télévision française en 1980 traduisent pour l'exercice en question — une situation financière globalement saine.
- .2. Toutefois, la structure des coûts dans une société de programme et l'évolution du volume horaire diffusé ne permettent pas aux trois chaînes de télévision de consacrer à la création les sommes nécessaires.
- 3. En 1982, le service public de la radiodiffusion-télévision française devrait disposer, avec un budget consolidé de 7,8 milliards de francs, de moyens financiers importants.
- 4. Néanmoins, des économies sensibles pourraient être réalisées dans le fonctionnement des organismes de radio et de télévision.
- Les mécanismes de calcul des recettes publicitaires de la télévision, dont le montant dépasse, en 1982,
 2 milliards de francs, doivent être corrigés afin de ne pas porter préjudice aux entreprises de presse.
- 6. L'évolution du taux de la redevance « couleur » (424 F en 1982) rend indispensable un fractionnement du paiement de la taxe.
- 7. Les modalités de répartition du produit de la redevance appellent, une nouvelle fois, les plus grandes réserves. Les préciputs connaissent, en 1982, une progression spectaculaire (et contraire à la loi). Le coût des commissions chargées de la répartition est sans commune mesure avec les corrections apportées. La prochaine réforme de l'audiovisuel sera l'occasion de suggérer une simplification de ces mécanismes.

- 8. Pour la deuxième année consécutive, une dotation en capital de l'Etat sera accordée aux trois sociétés de télévision sur le produit de la redevance et en franchise d'impôt. La constitution de stocks de programmes sera, ainsi, encouragée.
- 9. L'application du taux culturel (7%) de la taxe à la valeur ajoutée à l'ensemble des organismes de Radio-diffusion-Télévision française permettrait d'accroître l'effort en faveur de la création.
- 10. La décision concernant le troisième canal du satellite de télédiffusion n'a toujours pas été arrêtée malgré de nombreuses interventions de la Commission des Finances du Sénat.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits de la Radiodiffusion-Télévision française pour 1982, dans sa séance du mercredi 28 octobre 1981.

Après un exposé sur la situation et les perspectives du Service public de la radiodiffusion-télévision française, M. Jean Cluzel, rapporteur spécial, à suggéré en conclusion de n'approuver que la moitié des crédits nécessaires en 1982 aux organismes de radio et de télévision, le Parlement se réservant d'adopter le complément après le vote de la réforme de l'audiovisuel.

- M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé ses réserves sur le développement des recettes publicitaires de la télévision et a souhaité une réforme de leur mode de calcul. Il a souligné également le nouvel essor de la publicité indirecte ou clandestine sur les antennes nationales.
- M. Maurice Blin, rapporteur général, a approuvé la proposition du rapporteur spécial tendant à l'adoption de la moitié des crédits nécessaires aux sociétés de Radiodiffusion-Télévision française et a suggéré que la répartition complémentaire du produit de la redevance figure dans une loi de finances rectificative.
- M. Henri Caillavet a noté la forte progression des recettes publicitaires et des dotations préciputaires. Pour lui, le Fonds de la qualité ne dispose toujours pas de moyens suffisants pour aider la création télévisée.
- M. Jacques Descours Desacres a souhaité une croissance plus raisonnable des ressources que la télévision dégage de la publicité.
- M. Tony Larue s'est interrogé sur le développement de la publicité collective à la radio et à la télévision nationales.

- M. Robert Schmitt a relevé les conséquences de l'évolution du parc des récepteurs sur l'augmentation du produit de la redevance.
- M. Stéphane Bonduel a rappelé les difficultés rencontrées par les sociétés de télévision en matière de publicité clandestine lors des retransmissions sportives.

A l'issue de la discussion, la commission a décidé d'autoriser la perception de la redevance qui figure à la ligne 71 de l'état E, mais de limiter la répartition de son produit à la moitié des sommes figurant à l'article 65 du projet de loi de finances pour 1982, le Parlement étant appelé à approuver la répartition complémentaire à l'occasion de la première loi de finances rectificative qui sera présentée après l'adoption de la réforme de l'audiovisuel.

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

L'autorisation demandée au Parlement de percevoir la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision qui figure à la ligne 71 de l'état E, annexé au projet de loi de finances pour 1982, et la répartition du produit de cette taxe qui nous est proposée à l'article 65 de ce même texte présentent, cette année, une particularité sur laquelle votre commission a souhaité appeler l'attention du Sénat.

Il est demandé au Parlement d'approuver l'affectation des 5 milliards de francs qui devraient être dégagés du produit de la redevance, et des 2,025 milliards de francs de recettes publicitaires à six des organismes de la Radiodiffusion-Télévision française. Or, comme le Gouvernement nous l'a annoncé depuis le printemps dernier, l'ensemble du système audiovisuel français est appelé à subir, dans les prochains mois, une réforme d'ensemble, la quatrième en dix-huit ans. C'est dire qu'il nous est demandé d'approuver un budget consolidé de 7,8 milliards de francs dont l'affectation dépendra des nouvelles structures et des nouveaux mécanismes qui seront adoptés (vraisemblablement en janvier prochain). En d'autres termes, le Gouvernement sollicite un blanc-seing pour le financement du prochain système audiovisuel.

Une telle méthode semble devoir appeler de la part de votre commission des réserves, et ce, pour cinq raisons :

- 1° Votre Commission des Finances s'est toujours montrée favorable à une hausse modérée du taux de la redevance. Elle était de 8 % en 1981, elle serait de 18 % en 1982. Compte tenu de l'effet de parc (évolution du nombre des récepteurs) et de plus-values dégagées en 1980 et 1981, le montant du produit de la redevance progresse, non pas de 18 %, mais de 24 %;
- 2° Ce faisant, le montant de la redevance « couleur », qui doit être payée en une fois, atteint les limites de la tolérance fiscale, 424 F en 1982 et, vraisemblablement, de l'ordre de 500 F en 1983, ce qui représente, quoi que l'on prétende, une somme non négligeable pour de nombreux foyers ;
- 3° Les mécanismes de répartition du produit de la redevance sont purement et simplement tournés eu égard à la réglementation

actuellement en vigueur. Ce produit subit normalement une répartition qui tient compte, notamment, de l'audience et de la satisfaction des téléspectateurs. Or, en 1982, 735 millions de francs sur 5 milliors de francs échappent à ces mécanismes, contre 235,5 millions de francs en 1981, 246,1 en 1980 et 183 millions de francs en 1979. Ces dotations, dites préciputaires, équivalent ainsi au financement de la presque totalité des radios locales de Radio France en 1982. Or ces crédits sont, par définition, reconductibles tandis que les préciputs ont un caractère exceptionnel. Votre commission s'est toujours élevée contre ce procédé. Il convient de rappeler qu'aucune disposition de la loi du 7 août 1974 n'autorise l'affectation de préciputs aux sociétés de programme, seuls T. D. F. et l'I. N. A. pouvant en bénéficier.

Dans ces conditions, à quoi servent le Fonds de la qualité (créé à l'initiative du Sénat!), la commission du même nom et la commission de répartition du produit de la redevance, dont le coût global de fonctionnement approche les 100 millions de francs...;

- 4° Les modalités de calcul des recettes publicitaires de la télévision, dont le montant ne peut excéder 25 % de l'ensemble des ressources de la Radiodiffusion-Télévision française, conduisent toujours au êmes errements, le plafond étant devenu, depuis des années, un objectif à atteindre. Il le sera en 1982 en franchissant la barre des 2 milliards de francs (contre 1,613 milliard de francs en 1981), soit une croissance de 25,5 % d'une année sur l'autre. Une telle progression n'est pas sans conséquences sur l'équilibre financier des entreprises de presse, quoi que l'on prétende, là encore, d'un marché qui, aux yeux de certains, serait très demandeur;
- 5° Compte tenu des structures et des mentalités, rien ne permet de croire que les moyens destinés à l'amélioration des programmes seront accrus. A cet égard, l'analyse de la Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision conserve toute sa pertinence.

En effet, le budget d'une société de programme peut être schématiquement divisé en trois tiers :

- un premier tiers représente les charges de personnel. Ces dépenses sont soumises à l'évolution des prix;
- un second tiers représente les contributions obligatoires (T.D.F., I.N.A., C.E.O., S.O.P.). Cette charge subit également la variation des coûts :
- reste le troisième tiers, qui est le seul susceptible de supporter une quelconque modulation. Mais, ici encore, la hausse des coûts de production s'applique et conduit inéluctablement à un appauvrissement des programmes.

L'affirmation de votre rapporteur selon laquelle « la création est dernière servie » n'est toujours pas démentie.

Les organismes issus de l'O.R.T.F., comme d'autres institutions culturelles, doivent donc être appelés à un effort accru de rigueur dans leur gestion.

Certes, en 1980, dernier exercice connu, la situation financière de l'ensemble des organismes (à l'exception de la S. F. P. qui connaît, comme prévu, près de 50 millions de francs de déficit) est positive.

Mais le coût des changements déjà intervenus en ce qui concerne les hommes, et envisagés bientôt pour les structures, apparaît élevé. Les indemnités de « départ », les garanties des « contrats de garde » ou les « clauses de conscience » représentent des millions de francs. Votre rapporteur n'a toujours pas reçu de réponse aux deux questions écrites adressées au Ministre de la Communication à ce sujet.

Il est encore difficile d'évoquer, faute d'information précise, la charge nouvelle représentée par les recrutements récents de personnel. Sur le plan du contrôle financier qui intéresse votre commission, comment ne pas s'étonner de voir procéder à de telles embauches au moment même où la structure de la radio et de la télévision est appelée à connaître de profonds bouleversements?

Devant cette situation d'ensemble et les perspectives qui nous sont annoncées, votre Commission des Finances a souhaité limiter l'affectation du produit de la redevance à la partie correspondant au premier semestre de l'année, afin que le Parlement soit amené à débattre des ressources du nouveau système audiovisuel qui nous sera proposé. A cette fin, un dispositif financier complémentaire pour le second semestre de 1982 pourrait figurer dans un projet de loi de finances rectificative.

TITRE PREMIER

LA SITUATION DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE A L'AUTOMNE 1981

Après sept années de fonctionnement, les structures et les mécanismes mis en place, lors de la réforme de juillet 1974, sont appelés à connaître de nouveaux bouleversements. Au moment donc où va s'opérer cette nouvelle mutation du système audiovisuel français, il a semblé utile de rappeler la situation du service public de la R. T. F. en cette fin d'année 1981.

CHAPITRE PREMIER

Les résultats de l'exercice 1980 traduisent une situation financière saine.

Cinq des sept organismes de R. T. F. dégagent, en 1980, des résultats positifs :

	Millions de francs.
TF 1	0,8
Antenne 2	0,6
FR 3	12,9
Radio France	0,9
I. N. A	
S. F. P	 49,8
T. D. F	3,4

L'Institut national de l'audiovisuel a poursuivi, en 1980, le rétablissement de sa situation financière. Il convient de le rappeler au moment où certains semblent s'interroger sur son avenir.

La Société française de Production connaît, en 1980, un déficit comptable de près de 50 millions de francs, comme il nous l'avait été indiqué l'année dernière. Plus inquiétantes, en revanche, sont les perspectives envisagées pour l'exercice 1981. Le déficit s'établirait, cette année encore, à 50 millions de francs. Doit-on rappeler que cette Société a reçu, en 1980 et 1981, plus de 200 millions de francs de dotation en capital de l'Etat?

Un terme vient d'être mis aux conséquences fâcheuses de la dévolution immobilière de l'O. R. T. F. avec la séparation des sociétés: TF 1 qui reste rue Cognacq-Jay et Antenne 2 qui part avenue Montaigne. Votre rapporteur souligne que la liquidation de l'O. R. T. F. fait toujours l'objet d'opérations depuis sept ans. Il souhaite que la prochaine réforme ne vienne pas poser les mêmes problèmes humains et matériels.

CHAPITRE II

L'analyse des programmes révèle la faible place occupée par les émissions de fiction.

Deux tableaux résument cette situation pour l'année 1980 :

Volume des programmes diffusés en 1980.

F R 3	1 809 heures.
T F 1 Antenne 2	

Volume des émissions de fiction diffusées en 1980. (Premières diffusions et rediffusions.)

FRANÇAISES	ETRANGERES	TOTAL
353 heures. 286 heures. 75 heures.	283 heures. 122 heures. 40 heures.	636 heures. 408 heures. 115 heures.
	353 heures. 286 heures.	353 heures. 283 heures. 286 heures. 122 heures. 40 heures.

La part de la fiction dans l'ensemble des programmes des trois sociétés de télévision s'élevait, en 1980, à 11 %, dont 6,8 % pour la seule fiction d'origine française.

La diffusion des films cinématographiques de long métrage occupait cette même année 8 % des programmes (plus de 22 % pour la Société F R 3).

Les émissions d'information représentaient 16,5 % du volume horaire diffusé.

Rapportée aux budgets des trois sociétés de programme, en 1980, près de 4900 millions de francs, l'heure de programme diffusé, toutes catégories d'émissions confondues, s'établissait à 0.470 million de francs.

Votre rapporteur conteste l'opportunité d'un tel développement du nombre d'heures de programmes qui ne permet pas de consacrer les sommes importantes que requiert aujourd'hui la réalisation d'une émission de fiction.

CHAPITRE III

Le bilan des expériences de radios locales de Radio France apparaît largement positif.

Au moment où se déroule dans notre Assemblée le débat sur la décentralisation, et à quelques mois de la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du service public de l'audiovisuel, il convient de dresser le bilan des expériences tentées depuis plus d'un an.

En 1980; Radio France a mis en place trois expérimentations de radios décentralisées, Fréquence Nord; Radio Mayenne, Melun F. M.

Une année de fonctionnement permet aujourd'hui de dresser pour l'ensemble de ces stations un bilan largement positif qui confirme, comme le notait votre rapporteur, le besoin, à tous les niveaux, d'un nouveau mode de communication.

FRÉQUENCE NORD

Cette station a été créée le 19 mai 1980, en collaboration avec FR 3, dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique visant à mettre en commun les moyens (personnel-technique).

Les programmes sont diffusés toute la semaine de 5 h 45 à 24 heures sur une zone qui comprend le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Radio France a mis à la disposition de Fréquence Nord: un studio équipé de deux régies, une cabine d'insert, deux véhicules, trois magnétophones de montage, les équipements de bureaux et de rangement. Pour sa part, F R 3 a apportéyles moyens dont disposait la station F R 3 Radio Nord-Picardie (qui a interrompu ses programmes lors du lancement de Fréquence Nord).

Le budget d'équipement nécessaire au lancement a été d'environ 1 800 000 F.

L'équipe de Fréquence Nord est constituée comme suit : un responsable, neuf journalistes, onze techniciens, deux agents administratifs, trois agents chargés respectivement de l'accueil, de la discothèque et des relations publiques.

En outre, un crédit mensuel d'environ 48 000 F a été accordé à la station pour rémunérer des collaborateurs occasionnels (cachetiers et pigistes).

Les frais de fonctionnement prévus pour 1981 s'élèvent à 10 100 000 F (apports de Radio France et de F R 3 confondus).

RADIO MAYENNE

Cette station a été créée le 16 juin 1980. Sa zone de diffusion s'étend sur l'ensemble du département de la Mayenne. Les programmes sont diffusés de 6 heures à 23 heures, toute la semaine.

Le budget d'équipement nécessaire au démarrage de la station a été d'environ 2 000 000 F.

Radio Mayenne dispose des moyens suivants: un studio de diffusion, un studio de production, deux régies, deux cellules de montage, dix magnétophones de reportage, deux ensembles émetteurs-récepteurs, dont un mobile, une caravane.

"Le fonctionnement de la station est assuré par une vingtaine de personnes: un responsable, cinq journalistes, sept animateurs, huit techniciens, une secrétaire agent d'administration, un régisseur chargé de l'accueil et une collaboratrice pour l'expression locale.

Le budget de fonctionnement de Radio Mayenne est, pour 1981, de 5 295 000 F.

MELUN F. M.

Dernière-née des expériences de radios décentralisées mises en œuvre par Radio France, Melun F. M. émet toute la semaine de 5 h 30 à 24 heures, depuis le 11 septembre 1981. Sa zone de service s'étend sur Melun et son agglomération, soit une population de 80 000 habitants environ.

L'équipement de cette station a nécessité un budget de 2 000 000 F environ. Il se compose d'un studio de diffusion, un studio de production équipé de deux régies, deux véhicules équipés d'émetteurs-récepteurs, sept magnétophones de reportage, deux cabines de montage.

Le personnel comprend un responsable entouré de cinq journalistes, sept animateurs, sept techniciens, un agent chargé de l'expression locale, deux personnes chargées de l'administration et de l'accueil, soit environ une vingtaine de personnes.

Le fonctionnement de Melun F. M. a nécessité un budget de 5 403 000 F pour l'année 1981 (année pleine).

L'adhésion du public, la sympathie et le vif intérêt manifestés à l'égard des nouvelles stations ont montré qu'il y avait une attente réelle du public.

Les auditeurs se sont manifestés en grand nombre, par téléphone ou en se rendant à la station. Une autre marque de succès : dans les différents départements concernés, le parc des récepteurs à modulation de fréquence a sensiblement augmenté (45 % d'augmentation en moyenne après quatre mois de fonctionnement).

Ces signes très favorables ont été confirmés par les résultats des sondages réalisés par le C. E. O. sur les radios locales qui font apparaître que les orientations choisies par ces stations répondent aux attentes des auditeurs.

	FREQUENCE NORD Enquête réalisée entre le 28 septembre 1980 et le 3 octobre 1980 (échantillon 1 500 personnes du Nord et de la Somme).	RADIO MAYENNE Enquête réalisée les deux dernières semaines d'octobre 1980 (échantillon 1 504 Mayennais),	MELUN F. M. Enquête réalisée du 12 au 21 octobre 1980 (échantillon 1502 personnes de Melun et son agglomération).
	I	Pourcentage.	'
Ecoutent tous les jours ou presque Ressentent comme la	10	28,8	30,5
radio de leur région	1	96,9	88,5
Faite par les gens de leur région	79,6	77,9	72
Actuelle	87,3	79,3	76,8
la vie régionale Qui apporte des infor-	93,9	95	91,7
mations utiles	88,2	87,7	82,7
S'estiment satisfaits de leur nouvelle radio	85	88	80

Le nouveau Gouvernement a jugé positives les expériences réalisés ou en cours et a demandé au conseil d'administration de Radio France d'élaborer un plan de développement de stations décentralisées.

Ce dernier a proposé le lancement de soixante-dix à quatrevingts radios locales, couvrant des superficies comparables à celle d'un département. Le programme de développement et son plan de financement ont été proposés récemment au ministère de tutelle.

Le Gouvernement vient d'inscrire au budget 1982 de Radio France, qui sera soumis à l'approbation du Parlement lors de la présente session, une somme de 55 000 000 F permettant de financer le fonctionnement de douze radios locales nouvelles de décembre 1981 à décembre 1982.

TITRE II

LES PERSPECTIVES DU SERVICE PUBLIC DE LA R. T. F. EN 1982

Le vaste projet de réforme du système audiovisuel français qui sera soumis prochainement au Parlement ne permet pas encore de cerner avec précision les perspectives qui seront offertes au Service public de la R. T. F. en 1982. Deux constatations s'imposent, toutefois, à l'examen des crédits de la Radio et de la Télévision française :

- 1° Le Service public de la R. T. F. devrait disposer, en 1982, de moyens financiers importants;
- 2° Des économies sensibles pourraient être réalisées dans le fonctionnement du Service public de la radio et de la télévision.

CHAPITRE PREMIER

Le Service public de la R. T. F. devrait disposer, en 1982, de moyens financiers importants.

L'examen en commission de la progression proposée du taux de la redevance télévision et des autres recettes, notamment publicitaires, a fait ressortir cette forte augmentation des ressources mises à la disposition du Service public de la R. T. F.

Section I. — LA REDEVANCE CONNAÎT UNE FORTE PROGRESSION EN 1982

a) Les taux de la redevance pour 1982 sont en hausse de 18 %.

Ces taux figurent à la ligne 71 de l'état E, tableau des taxes parafiscales, annexé au projet de loi de finances :

- 1° La redevance « noir et blanc », qui était de 238 F en 1981, passerait en 1982 à 280 F (+ 42 F), soit une augmentation de 17,6 %;
- 2° La redevance « couleur », qui était de 358 F en 1981, passerait en 1982 à 424 F (+ 66 F), soit une progression de 18,4 %.

....

L'évolution du montant des comptes de télévision se présenterait ainsi :

	1979	1980	1981 (1)	1982 (2)
•	(En millions.)			
Noir et blanc	9,3	8,5	7,9	6,9
Couleur	6,3	7,5	8,3	9,7
Total	15,6	16,0	16,2	16,6

⁽¹⁾ Au 31 août 1981/

b) Le montant du produit de la redevance augmente de 24 % en 1982.

85,65 millions de francs (hors taxes) de plus-values ont été dégagés sur les exercices 1980 et 1981.

Le prélèvement destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Service de la redevance s'élève à 280 millions de francs et représente, en 1982, 4,6 % du montant de la redevance toutes taxes comprises, conformément à la limite fixée par le Code général des impôts (— de 5 %).

Le montant du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance est de 315 millions de francs contre 260,8 millions de francs en 1981, représentant une augmentation de 20,8 % contre contre 7,3 % en 1981.

Compte tenu de l'évolution attendue du parc des récepteurs et des plus-values de redevance dégagées en 1980 et 1981 et déduction faite du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement, le montant des droits constatés à répartir s'établit à 5 073,6 millions de francs (hors taxes), au lieu de 4 090,6 millions de francs en 1981, soit une progression de 24 % (+ 12,8 % en 1981).

Section II. - LA RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE

Le projet de répartition de la redevance pour l'année 1982, tel qu'il est présenté au Parlement, a été élaboré conformément aux dispositions du décret n° 80-672 du 28 août 1980 et à l'arrêté du 3 novembre 1980.

Cette répartition a été effectuée selon les règles déjà utilisées lors de la répartition de la redevance pour l'année 1981 :

- répartition du Fonds de la qualité et de l'audience constituée par 1 % du produit estimé de redevance, avant attribution des dotations préciputaires;
 - attribution des dotations préciputaires;

⁽²⁾ Prévisions au \$1 décembre 1982.

— répartition de la part principale de redevance, égale au montant estimé des sommes totales à répartir pour l'exercice considéré diminuées des dotations préciputaires et du Fonds de la qualité et de l'audience.

A. — Fonds de la qualité et de l'audience.

Le Fonds de la qualité et de l'audience, égal à 1 % du produit estimé de la redevance pour l'année 1982, compte non tenu des plus-values correspondant aux exercices 1980 et 1981, s'élève à 49,88 millions de francs.

Conformément aux dispositions du décret n° 80-672 du 28 août 1980, le Fonds est divisé en trois parts réparties entre les sociétés au titre de la qualité de leurs programmes, de la satisfaction de leur public et de l'audience.

1. — Part qualité.

La part qualité représente les trois huitièmes du Fonds, soit 18,705 millions de francs.

La Commission de répartition de la redevance a réparti cette somme en fonction de la sélection opérée par la Commission de la qualité chargée d'attribuer deux primes pour chacune des cinq rubriques mentionnées à l'article 8 du décret. La valeur des première et deuxième primes est déterminée compte tenu du montant total à répartir et de la règle selon laquelle la première prime doit être d'une valeur double de la deuxième.

SOCIETES	RUBRIQUES pour lesquelles la société a reçu une première prime,	RUBRIQUES pour lesquelles la société a reçu une deuxième prime.	ATTRIBUTION financière.
			(En millions de francs.)
TF 1	Fiction	Divertissement	3,741
A 2	Connaissance, informa- tion et éducation.	Emissions pour la jeu- nesse.	3,741
FR 3	Emissions pour la jeu- nesse.	Fiction	4,988
Radio France	Divertissements. Politique générale de programmation en te- nant compte des cahiers des charges.	Connaissance, informa- tion et éducation.	6,235

2. — Part satisfaction.

La part satisfaction représente les trois huitièmes du Fonds de la qualité et de l'audience, soit 18,705 millions de francs.

Elle est répartie par la Commission de répartition de la redevance en fonction des indices calculés par le Centre d'études d'opinion.

Elle est divisée en quatorze parts égales et répartie à raison de cinq parts pour la société la mieux classée, quatre parts pour la société classée deuxième, trois parts pour la société classée troisième, deux parts pour la dernière.

Le rang de classement de chaque société déterminé par ces indices permet de répartir la part satisfaction.

RANG DE CLASSEMENT résultant des indices calculés par le C. E. O.	SOCIETES	ATTRIBUTION financière.
		(En millions de francs.)
Premier	TF 1	6,680
Deuxième	A 2	5,344
Troisième	Radio - France	4,008
Quatrième	FR3	2,673

3. — Part audience.

La part audience représente un quart du Fonds de la qualité et de l'audience, soit 12,47 millions de francs.

La répartition entre les sociétés est effectuée par la Commission de répartition de la redevance à partir des variations du volume d'écoute de chaque société d'une année sur l'autre.

Chaque société reçoit une dotation proportionnelle à l'écart entre sa propre variation de l'audience et la variation de référence.

La variation de référence est égale à la moyenne algébrique des variations, diminuée de 15 %.

La moyenne des variations obtenues par les sociétés étant de 0,8 %, le minimum par rapport auquel est mesuré chaque écart s'établit à — 14,20 %.

SOCIETE	VARIATION d'audience.	ECART à la variation de référence.	ATTRIBUTION financière.
	(Pourcentage.)		(En millions de francs.)
TF 1	+ 3,61	+ 17,81	3,701
A 2	+ 5,51	+ 19,71	4,096
FR 3	1,22	+ 12,98	2,698
Radio France	 4,70	+ 9,50	1,975

Le total obtenu par chaque société dans la répartition du Fonds de l'audience et de la qualité est le suivant (en millions de francs) :

TF1	14,122
A2	13,181
FR3	10,359
Radio France	12,218
Total	49,880

B. — Dotations préciputaires.

Sur le montant global de droits constatés, il a été décidé de prélever 734,5 millions de francs (hors taxes) sous forme de dotations préciputaires. La répartition de ces dotations est la suivante :

- l'établissement public de diffusion recevra 350 millions de francs: 110 millions de francs pour les dépenses d'équipement correspondant à la résorption des zones d'ombre, à une meilleure protection des installations et à l'achèvement de la duplication du réseau de T F 1, 9,5 millions de francs pour les premiers investissements des centres réémetteurs ondes courtes de Guyane, 158,3 millions de francs pour le programme franco-allemand préopérationnel de satellite de diffusion directe, 72,2 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement (diffusion des émissions en ondes courtes et frais de fonctionnement des réémetteurs mis en service en 1981);
- les sociétés de programme reçoivent des dotations préciputaires marquant la volonté de :
 - 1° Donner un nouvel élan à la création audiovisuelle :
 - TF1: 75 millions de francs;
 - A2: 80 millions de francs;
 - FR3: 29 millions de francs:
 - Radio France: 5 millions de francs.
 - 2° Privilégier la décentralisation du système audiovisuel public :
- télévision : 65 millions de francs (dont 29 millions de francs d'investissement) ;
 - radio: 55 millions de francs.

L'inscription de ces provisions au budget des sociétés de programmes les plus directement concernées par ces dépenses ne préjugent pas des structures qui seront mises en place dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel en préparation.

- 3° Favoriser le progrès social en matière de politique des personnels:
 - TF1: 5 millions de francs;
 - A2: 4 millions de francs;
 - FR3: 6 millions de francs;
 - Radio France: 7,15 millions de francs.
 - 4° Poursuivre la désimbrication immobilière :
- A 2: 15 millions de francs pour l'accroissement des charges locatives liées au déménagement;
- TF 1: 35 millions de francs pour l'acquisition, par le rachat de la part d'Antenne 2, du centre Cognacq-Jay et pour son aménagement.

L'Institut national de l'audiovisuel reçoit d'une part un préciput de 2 millions de francs pour des actions nouvelles de création et de recherche sur les médias et un préciput d'équipement de 1,5 million de francs pour la restauration et l'informatisation des archives.

C. — Part principale de redevance.

La part principale de redevance, égale au montant estimé des sommes totales diminuées des dotations préciputaires et du Fonds de la qualité et de l'audience, s'élève à 4 289,1 millions de francs.

Pour répartir cette somme entre les quatre sociétés de programmes, la Commission de répartition de la redevance a pris en compte les besoins des sociétés de programmes pour la conduite de leur activité.

Les besoins des sociétés s'élèvent à (en millions de francs) :

T F 1	1 826,50
A 2	1 729,42
FR3	2 033,94
Radio France	1 268,08

Compte tenu des autres recettes des sociétés, la répartition de la masse principale de redevance a été effectuée de la manière suivante par la Commission de répartition de la redevance (en millions de francs).

T F 1	568,98
A 2	682,42
FR3	1 916,34
Radio France	1 121 38

Section III. — LES AUTRES RESSOURCES

En 1982, le budget consolidé hors taxes des organismes de R. T. F. (S. F. P. exclue) devrait s'élever à 7 863,9 millions de francs, / contre 6 271,9 en 1981 (+ 25,4%).

Le produit de la redevance s'élevant à 5 073,6 millions de francs, les autres recettes représentent 2 790,3 millions de francs, soit 35,5 % du budget total.

a) Les recettes publicitaires.

Le montant des ressources provenant de la publicité de marques s'établit comme suit (en millions de francs):

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Montant Variation	• •	1 065,2 + 13,2 %	1 255,0 + 17,8 %	1 434,0 + 14,3 %	1 613,0 + 12,5 %	2 025,0 + 25,5 %

Soit, par société:

Société.	1981	1982	POURCENTAGE d'augmentation.
T F 1	855	1 095,0	+ 28
Antenne 2	758	930,0	+ 22,7
	1 613	2 025,0	+ 25,5

La part de ces ressources dans les ressources totales s'établit ainsi :

,	1978	1979	1980	1981	1982	
·			(Pourcentage.)			
T F 1	57	59	57	54	56	
Antenne 2	49,6	48,9	49,5	49,7	50,5	

Conformément à l'article 22 de la loi du 7 août 1974, la proportion de recettes provenant de la publicité de marques ne peut excéder 25 % des ressources des sociétés de programmes et établissements publics.

Depuis 1976, le calcul du plafond des recettes publicitaires inclut les frais de perception, les remboursements d'exonération effectués par l'Etat et, ce qui est le cas en 1982, les plus-values de redevance :

	En millions de francs.
Redevance à répartir	. 5 073,6
Service de la redevance	280,0
Autres ressources	. 765,3
Total	6 118 0

Le plafond des recettes publicitaires étant égal au tiers du total des recettes autres que publicitaires, le chiffre à ne pas dépasser en 1982 est de 6118.9:3=2039.6 millions de francs.

Votre commission souligne cette année encore les défauts de ces mécanismes. Le plafond est devenu un objectif à atteindre. Des aménagements urgents apparaissent indispensables pour mettre un terme à cette concurrence déloyale exercée par la télévision, au détriment de la presse, sur le marché de la publicité.

b) Les recettes diverses.

Elles s'élèvent en 1982 à 765,3 millions de francs, soit une progression de 34,7 % par rapport à 1981 (568,3 millions de francs). Le poste principal est toujours constitué par les services rendus aux administrations.

CHAPITRE II

Des économies sensibles pourraient être réalisées dans le fonctionnement du service public de la radio et de la télévision.

A. — Les efforts entrepris pour réduire les frais généraux des organismes de R. T. F. doivent être poursuivis

Les budgets prévisionnels pour 1982 révèlent une volonté de limiter la progression des frais divers de gestion qui est, dans l'ensemble, inférieure à celle des budgets eux-mêmes. Le développement du suivi budgétaire et l'amélioration des comptabilités sont deux éléments qui concoureront également à cette réduction des frais de fonctionnement de ces organismes dont votre commission a souligné et rappelle la nécessité.

En revanche, un effort accru doit être accompli pour alléger les frais financiers dont l'augmentation dépasse, par exemple, à T F 1, 37 %, avec un montant de 8 millions de francs (1).

Votre commission a, toutefois, exprimé ses craintes de voir croître les budgets de fonctionnement en raison des recrutements récents qui ont fait suite aux changements des équipes dirigeantes dans la plupart des organismes de la R. T. F. sans que la qualité des programmes s'en trouve améliorée.

B. — Un autre mode de perception de la redevance constituerait une source importante d'économie

Les frais de fonctionnement du service de perception, qui demeurent inférieurs au plafond de 5 % fixé dans le Code général des impôts, représentent, en 1982, une somme de 280 millions de francs.

Le montant même de la taxe ainsi recouvré, lié au nombre d'assujettis, explique le coût important de son mode de perception.

La nécessité, dès 1983, d'autoriser un paiement fractionné de la redevance, compte tenu de son niveau, devrait être l'occasion de réexaminer son mode de recouvrement.

La déclaration annuelle des revenus pourrait peut-être permettre de recueillir, à un meilleur coût, l'information concernant la détention des postes récepteurs.

La somme qui serait ainsi dégagée pourrait contribuer à la relance d'une véritable politique de la création télévisée.

C. — LE MODE DE RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE DOIT ÊTRE RÉVISÉ

L'existence des commissions et des services, chargés d'appliquer un mécanisme d'une rare complexité, apparaît aujourd'hui contestable au regard de la procédure retenue en 1982. Il convient, en effet, de relever la progression spectaculaire des « dotations préciputaires » qui atteignent l'année prochaine près de 15 % de l'ensemble du produit global de la redevance.

Dans ces conditions, il ne semble plus nécessaire de définir des indices de qualité et d'audience, dont les effets financiers sont préalablement corrigés grâce à ces « dotations préciputaires ».

⁽¹⁾ T F 1 a rencontré certaines difficultés de trésorerie qui ont entraîné un accroissement sensible de ses frais financiers.

A cet égard, les propositions de simplification présentées dans le rapport Moinot mériteront attention lors du débat sur la réforme de l'audiovisuel.

D. — Un aménagement du régime fiscal de la R. T.F. Permettrait de dégager de nouveaux moyens financiers

Les sociétés de programme sont des sociétés de type commercial soumises à un régime fiscal de droit commun.

Il n'est pas pour l'instant envisagé de revenir sur ce principe, par la création d'un régime fiscal dérogatoire, spécifique aux sociétés de programme.

Cependant, le Premier Ministre a accepté de renouveler, en 1981, la mesure expérimentée en 1980, et consistant à favoriser le financement de l'augmentation de la valeur des stocks de programmes des sociétés de télévision, en franchise d'impôt sur les sociétés, par l'attribution d'une dotation en capital.

Les sociétés de télévision sont en effet obligées, du fait de la hausse des coûts de fabrication des programmes, de consacrer des sommes d'importance croissante à la constitution de leurs stocks d'émissions comptabilisés en immobilisations. Elles doivent ainsi réinvestir des bénéfices d'exploitation, amputés par un prélèvement de 50 % correspondant à l'impôt sur les bénéfices.

Pour permettre aux sociétés de consacrer en 1982 un effort financier important en faveur des programmes, il était nécessaire qu'elles puissent affecter à la couverture de ces dépenses des fonds propres, plutôt que des bénéfices d'exploitation inévitablement soumis à l'impôt sur les sociétés. Aussi les sociétés de télévision recevront-elles soixante-seize millions de francs de dotation en capital de l'Etat. Ces sommes ne constituent cependant pas une dépense supplémentaire pour le budget de l'Etat, car elles sont payées par l'annulation de crédits consacrés au remboursement par l'Etat aux sociétés de programmes des exonérations et des tarifs spéciaux de redevance. Le changement de ligne budgétaire sera proposé au Parlement lors de l'examen de la loi de finances rectificative pour 1981. Grâce à ce changement d'imputation budgétaire et comptable, les sociétés pourront consacrer trente-huit millions de francs supplémentaires aux dépenses de création en 1982.

Dans le même esprit, l'application du taux culturel de la taxe à la valeur ajoutée (7 p. 100 au lieu de 17,6 p. 100) dégagerait des moyens financiers nouveaux importants pour le secteur public de l'audiovisuel.

TITRE III

LA SITUATION FINANCIERE ET SOCIALE DE LA R.T.F. EN DIX TABLEAUX

TABLEAU N° 1

Le budget d'ensemble de la Radiodiffusion-Télévision française.

Le total des crédits affectés à la R.T.F. ne peut être obtenu en additionnant les budgets des six sociétés et organismes issus de l'ancien office (1). Ce serait en effet oublier qu'ils entretiennent entre eux des relations de clients à fournisseurs.

Le budget total de la R. T. F. est constitué de deux éléments principaux :

- 1. La redevance acquittée par les utilisateurs;
- 2. Les recettes publicitaires,
- et de deux éléments secondaires:
 - 1. Les recettes diverses;
 - 2. Le produit des emprunts.

Budget de la R. T. F. de 1975 à 1982.

9,	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
		[(Hors T	'. V. A. en 1	millions de	francs.)	,	
Redevance	1 773,4	2 078,5	2 367,8	2 665,4	3 142,3	3 624,8	4 090,6	5 073,6
Publicité	690	820	940,3	1 065,2	1 255	1 434	1 613	2 025
Autres recettes	197,8	267,7	301,3	407	425	453,3	568,3	765,3
Emprunts	39,8	24,7	25	60	*	*	>	v: >
Total	2 701	3 190,9	3 634,4	4 197,6	4 822,8	5 512,1	6 271,9	7 863,9
Pourcentage de variation d'une année sur l'au- tre	•	+ 18,1	+ 13,8	+ 15,5	+ 16	+ 14,3	+ 13,8	+ 25,4

⁽¹⁾ La S.F.P. est traditionnellement exclue en raison de son statut de société anonyme.

TABLEAU N° 2

La structure du financement en 1982 des organismes issus de l'O. R. T. F.

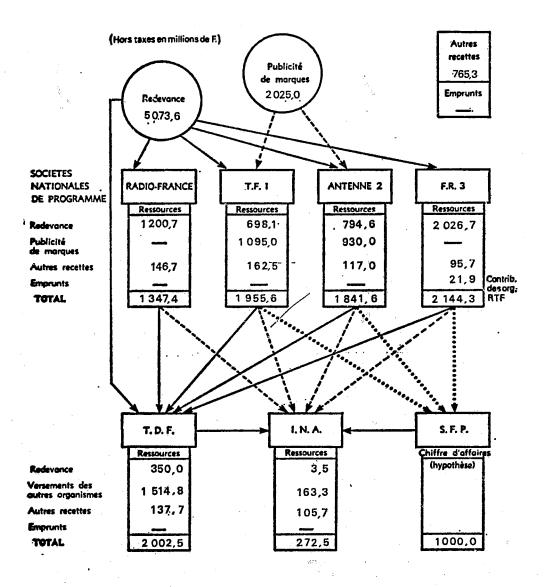


Tableau N° 3

Evolution de la réalisation des droits constatés.

ANNEE	MOINS-VALUES	PLUS-VALUES (T. T. C.)
	(En millions	de francs.)
1975	•	1,04
1976	> .	93,51
1977	71,84	* ·
1978	97,65	•
979		87
980	•	41,35
981 (estimation)	•	44,3

TABLEAU N° 4

Evolution du montant des comptes de télévision.

	1979	1980	1981 (1)	1982 (2)
-		(En millions	de francs.)	
Noir et blanc	9,3	8,5	7,9	6,9
Couleur	6,3	7,5	8,3	9,7
Total	15,6	16,0	16,2	16,6

⁽¹⁾ Au 31 août 1981.

⁽²⁾ Prévisions au 31 décembre 1982.

TABLEAU N° 5

Montant des versements effectués à T. D. F. et à l'I. N. A. en 1982.

ORGANISMES PAYEURS	SOCIETE Radio France.	SOCIETE de télévision TF 1.	SOCIETE de télévision A 2.	SOCIETE de télévision FR 3.	ETABLIS- SEMENT public de diffusion.	TOTAL
		(En	millions de f	rancs hors to	exes.)	
Organismes bénéficiaires.						
Etablissement public de dif- fusion	339	417,5	417,5	340,8	•	1 514,8
Institut national de l'audio- visuel	18,5	44,4	44,4	38,3	17,7	163,3
Total	357,5	461,9	461,9	379,1	17,7	1 678,1

Tableau n° 6

Variation des effectifs depuis 1975.

	TF 1	A 2	FR3	RADIO France.	T. D. F.	I. N. A.	S. F. P.	TOTAL
Situation au 30 juin 1981	1 209	<u>†</u> 207	3 595	2 386	3 498	883	2 339	15 117
Situation au 30 juin 1980	1 204	1 209	3 602	2 344	3 465	912	2 448	15 184
Situation au 30 juin 1979	1 208	1 179	3 567	2 335	3 365	946	2 665	15 265
Situation au 30 juin 1978	1 169	1 112	3 500	2 293	3 313	1 020	2 964	15 371
Situation au 30 juin 1977	1 256	1 082	3 486	2 247	3 183	834	2 995	15 083
Situation au 30 juin 1976	1 112	948	3 4 66	2 172	3 079	621	3 045	14 44 3
Situation au 1° mars 1975	1 010	798	3 211	2 188	3 068	717	2 851	13 843

Tableau n° 7

Coût global des œuvres sociales (1).

ORGANISMES	1975	1976	1977	1978	1979	1980
			(En millier	s de franc	s.)	1
Radio France	4 630,5	5 526,2	6 434	8 778	10 245	12 230
TF 1	3 086	3 823	4 495	5 750	6 789	7 386
Antenne 2	2 710,8	3 451,1	4 256,4	5 049	5 902	7 141
FR 3	9 396	16 990	20 693	22 317	25 500	(2) 29 081
T. D. F	7 711,4	9 611	11 647,9	13 575	16 191	18 920
I. N. A	1 810	2 152	2 700	4 223	4 722	5 049
S. F. P	8 664,7	10 195,8	10 988,1	11 693	14 712	17 976
Total	38 009,4	51 749,1	61 664,4	70 555	84 061	97 783

- (1) Versements à titre social obligatoires et non obligatoires, soit :
- la subvention versée au comité d'entreprise ;
- les dépenses directes de la société pour le fonctionnement de certaines œuvres ne relevant pas du comité (restaurant d'entreprise, équipement colonie de vacances, etc.);
- la participation aux charges communes d'œuvres sociales interorganismes issus de ${\bf PO}, {\bf R}, {\bf T}, {\bf F},$;
- le coût de fonctionnement du service médical interentreprises et les aides diverses accordées par le service de l'action sociale;
 - la contribution patronale pour l'aide au logement;
 - diverses prestations en nature, subventions aux anciens combattants, etc.
- (2) Dont les 11,6 millions de francs de charges supplémentaires entraînées par la dispersion géographique de la société.

TABLEAU N° 8

Coût moyen par agent en 1980 (1).

-	Francs.
Radio France	121 951
TF 1	132 569
Antenne 2	136 777
FR 3	131 000
T. D. F.	125 000
I. N. A.	101 950
S. F. P.	127 200
Coût moyen global	125 207

⁽¹⁾ Charges sociales comprises.

Evolution des recettes nublicitaires de la télévision

TABLEAU Nº 9

Evolution des recettes publicitaires de la télévision depuis 1968 (hors T. V. A.).

ANNEE	MONTANT	POURCENTAGE des ressources de la R.T.F.
	(En millions de france.)	
1968	26	1,9
1969	195	14,8
1970	3 48	21
1971	387,6	20,9
1972	435,1	21,4
1973	497,5	22,6
1974	569	24
1975	690	2 4,6
1976	820	25
1977	940,3	25
1978	1 065,2	25
1979	1 255	25
1980	1 434	25
1981	1 613	25
1982	2 025,0	24,8

TABLEAU N° 10

Les budgets prévisionnels établis par les sept organismes de R. T. F. pour 1982.

TFI

Vous trouverez ci-dessous les prévisions budgétaires 1982 soumises au conseil d'administration de TF 1 et approuvés le 3 septembre 1981.

1. — Les prévisions de recettes 1982 comparées à celles de 1981 s'établissent comme suit, en milliers de francs :

	1981	POURCENT. 1981 1982 de progressio	
Redevance préciputaire	14 300	115 000	+ 704,20
Fonds qualité audience	9 700	14 100	+ 45,36
Redevance répartie	581 400	569 000	— 2,13
·	605 400	698 100	+ 15,13
Publicité de marque	855 000	1 095 000	+ 28,07
Publicité collective	66 000	75 000	+ 13,64
Recettes commerciales	24 000	26 000	+ 8,33
Produits financiers	1 700	1 000	— 41,18
Services rendus aux administrations	٠, د	7 000	> -
Recettes diverses	41 524	53 500	28,84
Réserve pour la production et la création.	•	3 000	•
Total des recettes	1 593 624	1 958 600	+ 22,90

2. — Les prévisions de dépenses 1982 classées par nature, se présentent ainsi en milliers de francs. L'éclatement fonctionnel, par centre de coût desdites dépenses, est en cours et sera communiqué dès que possible.

	1981	1982	POURCENTAGE de progression.
Achats	4 425	5 000	+ 12,99
Frais de personnel	293 227	336 400	+ 14,72
Impôts et taxes	6 239	7 100	+ 13,80
Travaux, fournitures et services extérieurs.	670 433	773 000	+ 15,30
Transports et déplacements	18 707	21 200	+ 13,33
Achais de programmes	544 052	627 700	+ 15,38
Frais divers de gestion	17 278	19 200	+ 11,12
Frais financiers	5 822	8 000	+ 37,41
Dotations comptes amortissements et provisions	18 44 1	21 000	+ 13,88
Dotation pour création	\$	75 000	•
Dotation désimbrication Cognacq-Jay	•	35 000	,
Dotation pour les mesures sociales	>	5 000	•
Réserve budgétaire et financière	15 000	22 000	+ 46,67
Accroissement de la valeur du stock des programmes	•	3 000	>
	1 593 624	1 958 600	+ 22,90

Le budget des dépenses pour 1982, tel qu'il est ventilé de façon fonctionnelle, présente les caractéristiques suivantes :

^{1°} Le glissement autorisé qui est de 16,05 % résulte de la prise en compte de trois taux d'actualisation qui sont pour 1980: 0,53 %; pour 1981: 2,71 % et pour 1982: 12,4 %;

^{2°} Un effort important est accompli en faveur de la production et tout particulièrement de la création. Des ressources nouvelles s'élevant à 75 millions de francs sont en effet affectées à ce poste qui progresse ainsi de 27,94 %;

^{3°} Des ressources nouvelles sont également consacrées à la réalisation de mesures ayant un caractère social, telles celles qui concernent l'intégration dans la convention collective d'un certain nombre de cachetiers et pigistes;

^{4°} Le poste investissements, qui progresse de 203,49 %, comprend une dotation de 35 millions de francs accordée pour la désimbrication de Cognacq-Jay et qui est reversable à hauteur de 27 millions de francs à Antenne 2; le solde servant à payer des frais d'études et de modernisation des locaux de Cognacq-Jay;

^{5°} Une mesure est prise en vue de pallier la détérioration de la trésorerie avec la constitution d'une dotation dont le contenu est substantiellement amélioré par rapport aux exercices précédents et qui est essentiellement destinée à permettre la reconstitution, indispensable, du fonds de roulement de la société.

ANTENNE 2

Vous trouverez ci-dessous le projet de budget approuvé par le conseil d'administration du 28 août 1981.

Le budget de fonctionnement de 1982 prend en compte les objectifs nouveaux de la société, parmi lesquels on citera notamment:

- mesures sociales: l'incidence de la réduction de la durée du travail sur le coût du personnel de la société a été évaluée à 4 millions de francs;
 - enrichissement de la grille des programmes: 80 millions de francs.

	1980 constat.	1981 budget définitif.	1982 projet de budget
Recettes.	(En·i	millions de fra	incs.)
Redevance	574,7	674,3	794,6
Publicité de marques	660	758	930
Publicité collective	40	45	55
Recettes commerciales	26,5	25,5	21
Produits financiers	7.	5	3,5
Recettes diverses	25,6	15,7	15
Reports de publicité	·	8,2	22,5
Total	1 333,8	1 529,7	1 841,6
Budget de fonctionnement.			
Personnel	176,9	203,2	243
Information	28,1	32	
Sports	13,5	15,1	843
Programmes	542,2	633,8	
Coproductions longs métrages	19,3	13,8	14
Bureaux à l'étranger	6	. 7,4	8,5
Services techniques	66,7	76,4	105,5
T. D. F. 250. 180. 1800. 1900. 1901. 1901. 1901. 1901. 1901. 1901.	322,6	361,8	420,2
I. N. A	38,7	37,3	43,8
Droits d'auteurs	60	. 66	80,2
Autres versements forfaitaires	21,9	24,2	27,5
Frais communs	11,9	11,9	14,5
Frais commerciaux	19,7	17,5	17
Frais financiers	1	1,2	2
Provision redevance	4,1	6,5	8
Réserve générale		6,1	14,4
Total	1 332,4	1 514,2	1 841,6
Budget d'équipement	8,5	17,1	6

38			
	1980 constat.	1981 budget définitif.	1982 projet de budget.
	(En n	nillions de fra	ncs.)
Opération Montaigne.			
Ressources.			
Réserves constituées sur préciputs de redevance attribués en 1980 et 1981	*	. *	23
Ventes d'immeubles :			
RSchumann	>	>	0 27
Avance de trésorerie récupérable sur res- sources exercices ultérieurs	· · · >	•	14
Total	>	•	70
Dépenses.			
Investissements	>	*	49
Charges exceptionnelles liées à la phase d'ins- tallation	- • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		21
Total	•	,	70

(2

FR 3

Les mesures prévues au titre de 1982 conduisent à une évolution globale des différentes natures de dépense, retracée dans le tableau ci-après:

	BASE	1981	BUDGI	T 1982	POURCENTAGE
·	MF	Pourcen- tage du total.	MF	Pourcen- tage du total.	d'augmentation.
60. Achat	31,4	2	38,4	1,8	+ 22,3
61. Personnel	758,3	43	918,7	43,1	+ 21,1
62. Impôts et taxes	25,1	1,4	28,9	1,4	+ 15,1
63. T. F. S. E	586,7	33,3	696,2	32,7	+ 18,7
64. Transports et déplace-				1	
ments	27	1,5	33,1	1,6	+ 22,5
65. Programmes enregis.				1	
trés	202,4	11,5	247,9	11,6	+ 22,5
66. Frais divers de gestion.	48,9	2,8	58,2	2,7	+ 19
67. Frais financiers	4,1	0,2	4,1	0,2	` »
68. Dotation aux amortis-	•		·		
sements et provisions	77	4,3	90	4,2	+ 16,9
Réserve pour création.	36	*	15	0,7	P. M.
·	1 760,9	100	2 130,3	100	+ 21

Les ressources prévues par les autorités de tutelle sont au total les suivantes (en millions de francs) :

Redevance	1 997,7
Autres recettes	117,6

2 115,3

La société a toutefois sollicité de l'autorité de tutelle l'autorisation de recourir à un emprunt de 40 millions de francs pour le financement de ses investissements, ce qui lui permettrait d'affecter à des dépenses de fonctionnement l'essentiel des recettes disponibles et d'engager plus rapidement sa nouvelle politique.

En outre, FR 3 bénéficierait en 1982 des conséquences fiscales d'une dotation en capital de 30 millions de francs, allouée en 1981 selon les mêmes modalités qu'en 1980. Cette dotation en capital se traduirait par une même économie d'impôt à payer de 15 millions de francs. La tutelle considère que ces 15 millions de francs s'ajoutent aux recettes disponibles et permettent de porter le montant total du budget à 2 130,3 millions de francs.

Le montant de la redevance allouée se décompose de la façon suivante (millions de francs):

Masse principale	1 916,3
Part du Fonds audience qualité	10,4
Préciputs	71

Au titre de la reconduction des dépenses 1981, la société pourra affecter le budget suivant (millions de francs):

Redevance hors préciput	
Autres recettes	
Ressources provenant de la dotation en capital	15

Total 2 059,3

Ce budget correspond aux taux de glissement suivants (pourcentage):	
Personnel permanent	+ 16,55
Les objectifs nouveaux réalisables correspondraient aux préciputs allor au total 71 millions de francs se décomposant ainsi (millions de francs) :	ıés, soit
Mesures sociales	6
Création ,	29
Télévision de communication	36
Pour obtenir le montant du crédit réellement disponible pour les dépens à la réalisation de ces objectifs, il faut déduire de ces chiffres les char- affectables suivantes:	
Charges induites (versement aux sociétés d'auteurs, dépenses sociales, impôts,	etc.). 5
Amortissement des investissements supplémentaires	5
Par ailleurs, un financement reste à trouver pour la réalisation des nouvelles envisagées Outre-Mer (développement des transmissions par satellit	te, déve

loppement de la production locale) ainsi que pour un accroissement éventuel des émissions en langue locale dans les régions.

Ç.

RADIO FRANCE

Le détail du projet de budget pour 1982 figure dans les deux tableaux joints ci-après.

A ce stade d'élaboration, il ne peut être présenté par centre de coût.

Il a été établi à partir des informations communiquées par les autorités de tutelle, et notamment de l'hypothèse économique d'une progression de 12,4 % pour les prix à la consommation et de 13,9 % pour les salaires.

Il prévoit la reconduction des activités de la société pour une montant de 1 278,56 millions de francs et le financement de mesures nouvelles pour 68,85 millions de francs (mesures sociales: 8,85 millions de francs; décentralisation de la radiodiffusion: 55 millions de francs; effort en faveur de la création: 5 millions de francs).

I. - Exploitation: état prévisionnel pour l'année 1982. (En millions de francs hors taxes.)

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses.	Dotations.	. Nature des recettes. I		
Achats	13,7	Redevance préciputaire	67,2	
Frais de personnel	632,6	Fonds qualité/audience	12,2	
Impôts et taxes	23,9	Redevance répartie	1 121,3	
Travaux, fournitures et servi-		Publicité collective	23	
ces extérieurs (1)	537, 4	Recettes commerciales	35,3	
Transports et déplacements	12,8	Produits financiers	14	
Frais divers de gestion	51,2	Services rendus aux adminis-		
Frais financiers	0,9	trations	58	
Amortissements et provisions.	74,9	Recettes diverses	16,4	
Total	1 347.4	Total	1 347,4	

(1) Dont dépenses prévues par le cahier des charges :

T. D. F.: 339;

I. N. A.: 18,2; C. E. O./S. O. P.: 6,2.

II. — Equipement: état prévisionnel des ressources et des emplois pour l'année 1982.

EMPLOIS

Investissements (crédits de paiements)	26 1,7
Total RESSOURCES	82
RESSORCES	
Amortissements	
Total	82

L'équilibre de cet état prévisionnel repose sur l'hypothèse d'un financement par les collectivités locales des équipements nécessaires à la mise en place des nouvelles radios décentralisées.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Le projet de budget de l'Institut national de l'audiovisuel pour 1982 s'élève à 270,95 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 26,6% par rapport au budget initial de 1981.

Les recettes.

Les prévisions de recettes reposent sur les éléments suivants :

- 1° Un taux d'augmentation de 18,8 % des contributions forfaitaires versées par les organismes de radio-télévision à l'Institut pour l'accomplissement de ses missions. Le montant des ressources provenant de la redevance s'élève donc à 163,25 millions de francs couvrant 60 % du financement de l'Institut;
- 2° Un préciput de fonctionnement de 2 millions de francs pour le développement de la création télévisuelle à l'Institut;
- 3° Un préciput d'équipement de 1,5 million de francs afin de permettre la poursuite de l'objectif de restauration des archives audio-visuelles;
- 4° Les autres recettes, de caractère contractuel, pour un montant de 105,7 millions de francs. Le montant inscrit ne peut avoir qu'un caractère estimatif, la procédure d'élaboration du budget de l'Etat n'étant pas suffisamment avancée pour que puisse être inscrit le montant des crédits que les Ministères des Relations extérieures et de la Coopération consacreront aux activités audiovisuelles réalisées par l'I. N. A.

De ce fait, ces prévisions prennent en compte l'ensemble des indications de tendance qui ont pu être réunies. Elles traduisent également la nécessité d'accroître, dans les budgets de la formation professionnelle des organismes de radio-télévision, la part des actions confiées à l'I. N. A.

Les dépenses.

Le montant des dépenses inscrit pour 1982 s'élève à 265,5 millions de francs, auquel s'ajoute une réserve budgétaire de 5,45 millions de francs. La part la plus importante des dépenses revient aux frais de personnel qui constituent 68 % des charges et progressent de 24 % par rapport à 1981.

Ce taux élevé a été fixé à partir des hypothèses de progression des prix communiqués par les autorités de tutelle auxquelles s'ajoutent, d'une part, les mesures nouvelles en faveur de la création et, d'autre part, l'augmentation probable du volume d'activité pour la formation professionnelle et, en conséquence, le recours important à des pédagogues extérieurs à l'Institut.

Les autres charges augmentent en moyenne de 24 %, proportionnellement à l'augmentation d'activité inscrite en ressources.

Les objectifs.

La ventilation de la prévision budgétaire par secteur d'activité n'a pas encore été effectuée de manière précise pour 1981. Elle restera très proche de celle de l'exercice précédent dans la mesure où les missions de l'Institut restent inchangées.

Les objectifs entreprise en 1981, à savoir :

- la modernisation de la gestion des archives;
- l'accélération de la restauration du patrimoine audiovisuel dont l'I. N. A. assure la conservation;
- la mise en place de la vidéothèque de Marseille, première étape d'un plan de développement portant sur l'organisation des archives dans six métropoles régionales seront poursuivis.

Les objectifs nouveaux.

Le préciput de 2 millions de francs demandé au titre de la création télévisée vise à donner une nouvelle orientation aux programmes réalisés par l'Institut pour diffusion sur les antennes nationales.

En effet, les limites financières imposées aux programmes spécifiques conduisent à restreindre la création à des œuvres de caractère documentaire.

L'affectation d'une dotation préciputaire permettra de consacrer cinq à sept heures, sur les scixante heures produites pour l'antenne à des réalisations de fiction et des prototypes de recherche.

Les tableaux annexés récapitulent les prévisions de recettes et de dépenses pour 1982.

Etat prévisionnel pour l'année 1982.

Fonctionnement.

DEPENSES

Achats	5,50
Frais de personnel	179,30
Impôts et taxes	5,60
T. F. S E	47,10
Transports et déplacements	3,40
Programmes enregistrés, opérations avec des tiers	0,30
Frais divers de gestion	7,60
Frais financiers	0,70
Dotations aux amortissements	16,00
Réserve:	5,45
Total	270,95
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
RECEITES	
	163,25
RECETTES	
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision	163,25
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision Dotation préciputaire pour la création	163,25 2
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision Dotation préciputaire pour la création	163,25 2 20
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision Dotation préciputaire pour la création Formation professionnelle des organismes de radio-télévision Rémunération des services rendus à des administrations	163,25 2 20 49,50
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision Dotation préciputaire pour la création	163,25 2 20 49,50 16,80
RECETTES Contribution forfaitaire des organimes de radio-télévision. Dotation préciputaire pour la création. Formation professionnelle des organismes de radio-télévision. Rémunération des services rendus à des administrations. Recettes commerciales. Commandes de programmes.	163,25 2 20 49,50 16,80 16,40

270,95

Equipement. (En millions de francs.)

EMPLOIS

Investissements immobiliers	5
Matériel et mobilier	9,70
Restauration des archives audiovisuelles	1,50
Equipements sociaux	0,50
Remboursement de la dette en capital	2
Investissements incorporels	1,50
Total	20,20
RESSOURCES	
Report de la dotation préciputaire 1978	2,70
Dotation préciputaire pour la restauration des archives	1,50
Amortissements des biens meubles et immeubles	14,50
Amortissements des immobilisations incorporelles	1,50
Total	20,20

G,

SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUCTION

BUDGET 1982

De nouvelles négociations sont actuellement en cours avec les sociétés de programme afin de définir le montant de leurs engagements envers la S. F. P. pour 1982.

Les objectifs que souhaite atteindre la S.F.P. sont, pour les trois sociétés de programme, de l'ordre de 900 millions de francs.

Les autres objectifs que se fixe la Société pour 1982 sont très voisins de ceux qu'elle atteindra en 1981, à savoir (en millions de francs):

Chiffre d'affaires avec clients divers	66
Chiffre d'affaires avec la filiale cinéma	17
Cessions de droits T.V.	11,3

Soit un total hors sociétés de programme de 94,3

Enfin les produits réalisés par la S.F.P. pour elle-même sont estimés pour 1982 à 25 millions de francs, soit à un niveau sensiblement identique à celui de 1981.

En ce qui concerne les charges, et donc leur écart éventuel avec les recettes, aucune estimation chiffrée n'est possible à ce jour pour 1982, compte tenu des incertitudes affectant le niveau de l'érosion monétaire, l'évolution des charges sociales (durée du travail, par exemple) et celle des marchés étrangers (degré de pénétration, cours des changes, etc.).

⁽¹⁾ Déductions non faites des contréparties commérciales éventuellement consenties aux sociétés de programme.

TELEDIFFUSION DE FRANCE

Le budget prévisionnel établi pour 1982 s'élève à 1740,78 millions de francs, se décomposant en (millions de francs):

Dépenses de fonctionnement	1 312,07
Amortissement	395,49
Frais financiers	33.22

Ce budget est en augmentation globale de 16,93 % par rapport au budget 1981 (version juin 1981); cette variation traduit la prise en considération des conséquences de la conjoncture économique, des objectifs antérieurement définis, des mesures nouvelles et des mesures d'économie.

... Incidence de la conjoncture.

Elle s'applique pour les années 1981 et 1982 :

- 1° Un ajustement de la base 1981 consécutif à l'évolution des prix qui d'ores et déjà s'avère plus lourde que prévue, notamment au titre des dépenses de personnel et de l'énergie;
- 2° Les glissements pour 1982 sont calculés à partir des hypothèses générales communiquées par les autorités de tutelle. Compte tenu de la structure des dépenses à T. D. F., l'incidence de la conjoncture sur les dépenses autres que les amortissements, les frais financiers et dépenses de circuits est évaluée à 13,1 %.

Les objectifs poursuivis par l'établissement.

- Il s'agit essentiellement de la poursuite des objectifs décidés antérieurement :
- l'extension des réseaux principaux nationaux: il est tenu compte des conséquences en année pleine des émetteurs mis en service tout le long de l'année 1981 (vingt-quatre émetteurs T. V. de duplication, une station quadruple F. M. de forte puissance, trois stations triples F. M. de moyenne puissance, ainsi que deux émetteurs radio O. M., un émetteur radio O. C. dans les Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer);
- l'élimination progressive des zones d'ombre: l'établissement poursuit en 1981 son effort d'investissement pour la résorption des zones d'ombre, conformément aux directives gouvernementales tendant à ne pas ralentir avant 1983 le rythme actuel des mises en service. Dans cette perspective, l'établissement définit son action pour tenir compte, d'une part, des engagements pris par T.D.F. dans le cadre des plans départementaux déjà délibérés par les collectivités locales, d'autre part, des très lourdes incidences qui en résultent sur le budget de fonctionnement.

Le coût de la poursuite des objectifs décidés antérieurement a été évalué à 11,42 millions de francs 1981. Ce coût tient compte de l'augmentation des dépenses de tubes émetteurs (+ 2,3 millions de francs), d'impôts et taxes (+ 1,8 million de francs) et diverses de fonctionnement (4,82 millions de francs) dont celles d'énergie (+ 2,5 millions de francs).

Les mesures nouvelles.

Elles concernent d'abord un éventuel arrêt définitif du réseau 819 lignes et du relais de TF 1 sur le réseau TV 3 : cette décision, si elle est prise sur le plan politique, entraînerait une réduction d'objectifs évaluée à 5 millions de francs.

Par ailleurs, l'expansion des réseaux communautaires, notamment dans le Sud-Est, le Nord-Ouest et l'Est de la France, permet d'escompter, des 1982, des recettes supplémentaires, de l'ordre de 3 millions de francs 1981, moyennant des dépenses supplémentaires de l'ordre de 2,50 millions de francs 1981 en 1982.

De plus, T. D. F. qui espère voir son effort, en faveur de la technique française et de la promotion du système Antiope, soutenu par les organismes ministériels, a inscrit en recettes et dépenses un complément de 6 millions de francs 1981.

Les mesures d'économie.

Des économies conjoncturelles ont été décidées au niveau de 13,50 millions de francs courants et devront porter sur les achats (— 6 millions de francs), les dépenses de personnel (— 1,5 millions de francs), les T. F. S. E. (— 6 millions de francs). Ces mesures représentent 1,1 % des dépenses de l'établissement, hors amortissements, frais financiers et dépenses de circuits. Compte tenu de la structure du budget et de la part prépondérante des dépenses incompressibles, c'est une contrainte très dure qui est imposée à l'ensemble des services et qui touche à l'entretien des installations. Cela correspond à un abattement de 4,6 % de la partie variable du budget.

Comptes financiers et spéciaux.

L'augmentation des frais financiers découle directement des intérêts (16,1 millions de francs) que T.D.F. est amené à payer en 1982 pour l'emprunt contracté en 1981 pour le financement du satellite. Enfin la réserve, qui doit permettre de faire face aux aléas de la conjoncture et des évolutions imprévisibles des conditions d'exploitation des réseaux, a été très modérément augmentée (+ 3 millions de francs).

Les amortissements.

Compte tenu des investissements réalisés, en cours de réalisation ou devant être réalisés en 1982, l'annuité d'amortissement à prévoir en 1982 sera de 395,49 millions de francs, soit une augmentation de 50 millions de francs par rapport à la dotation 1981.

Par rapport au budget 1981 de T.D.F., délibéré en juin 1981, les dépenses de fonctionnement proprement dites (achats, personnel, impôts, T.F.S.E., transports, frais divers de gestion) progressent de 183,25 millions de francs courants, dont 146,82 millions de francs au titre de l'influence de la conjoncture 1982.

La Commission des Finances a examiné les crédits de la Radiodiffusion-Télévision française dans sa séance du mercredi 28 octobre 1981.

Sous le bénéfice des observations présentées, elle propose au Sénat d'autoriser la perception de la redevance qui figure à la ligne 71 de l'état E, mais de limiter la répartition de son produit à la moitié des sommes figurant à l'anticle 65 du projet de loi de finances pour 1982, le Parlement étant appelé à approuver la répartition complémentaire à l'occasion de la première loi de finances rectificative qui sera présentée après l'adoption de la réforme de l'audiovisuel.

AMENDEMENT PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES

Art. 65.

Répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

Rédiger comme suit le texte de l'article :

Est approuvée pour l'exercice 1982, la répartition suivante du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision sur la base d'un montant estimé de droits constatés de 4988 millions de francs hors T. V. A. auquel s'ajoutent un montant de 41,35 millions de francs hors T. V. A. de droits constatés supplémentaires apparus à la clôture de l'exercice 1980 et un montant estimé de droits constatés supplémentaires de 44,30 millions de francs attendus à la clôture de l'exercice 1981.

Dotation prévue par l'article 6 du décret n° 80-672 du 28 août 1980.

Dotation prevae par tarticle of an aeciet it 60-012 an 20 dont 18	ov.
	Millions de francs.
Etablissement public de diffusion	350
Société nationale de télévision TF 1	
Société nationale de télévision A 2	
Société nationale de télévision FR 3	
Société nationale de radiodiffusion Radio France	
Institut national de l'audiovisuel	•
Total	543,65
Répartition prévue par les articles 7 et 11 du décret n° 80-672 du 28 d	oût 1980.
Société nationale de télévision TF 1	291,55
Société nationale de télévision A 2	
Société nationale de télévision FR 3	T .
Société nationale de radiodiffusion Radio France	566,80
Total	2 169,50
Total général	2 713,15

Objet.

Votre Commission des Finances propose au Sénat d'autoriser la perception de la redevance télévision qui figure à la ligne 71 de l'état E. En revanche, elle a souhaité ne répartir que la moitié du produit des droits constatés, se réservant d'approuver l'affectation du complément après le vote de la réforme de l'audiovisuel au début de l'année prochaine.